



## Le Président

Département Finances CG/MF

Paris le 05 DEC. 2013

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de son récent congrès, réuni comme vous le savez il y a quinze jours à Paris, l'Association des Maires de France a reçu une délégation représentant la filière équestre.

Sur tout le territoire, les organisations locales de cette filière et les responsables de centres équestres saisissent les élus locaux et les associations départementales de maires depuis plusieurs semaines pour les alerter des conséquences qu'aura la hausse de TVA envisagée au 1er janvier prochain sur leur activité.

Le passage de ce taux, de 7 % aujourd'hui à 20 % au 1er janvier 2014, résultant de la parution du décret du 12 novembre 2013, mettra en difficulté de nombreuses exploitations, notamment les plus petites structures.

Cette mesure risque d'entraîner la destruction de 6 000 emplois, dans une filière pourtant dynamique en matière d'embauche ces dernières années, à un moment où la priorité du Gouvernement est donnée à la lutte contre le chômage. Elle risque également de fragiliser une activité sportive dont le nombre de licenciés et de pratiquants témoigne de l'essor qu'elle connaît en particulier depuis dix ans, auquel a d'ailleurs sans doute contribué l'application depuis 2004 du taux réduit de TVA.

Mais au-delà de l'activité sportive qu'elle propose, la filière équestre contribue également à remplir d'autres missions, dont les enjeux sont importants pour les territoires. En effet, à travers la diversification d'activité qu'elle procure à de nombreux exploitants agricoles, le développement du tourisme équestre, l'offre d'activités sportives et de loisirs aux habitants (voire d'activités à visée sociale), la filière équestre constitue un vecteur de développement économique local et d'aménagement et d'entretien de l'espace, primordial dans les territoires ruraux.

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

Les collectivités locales sont convaincues de l'importance de cette filière pour leurs territoires. C'est pourquoi, bien que consciente des difficultés qu'impliquent les impératifs européens et des engagements d'ores et déjà annoncés par le Gouvernement, l'AMF souhaite relayer l'inquiétude des représentants de la filière équestre et soutient sa demande visant à ce que soit mis en place un dispositif juridiquement stabilisé, permettant de lui garantir de manière pérenne le bénéfice d'un taux réduit de TVA.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien à vous*



Jacques PELISSARD